



Convention sur la diversité biologique

Distr. : Générale
30 mars 2024

Français
Original : Anglais

Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

Vingt-sixième réunion

Nairobi, 13–18 mai 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

Avis du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs sur la formulation des questions binaires dans le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**

Note du Secrétariat

1. Conformément à la recommandation 25/1 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (paragraphe 6), le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs a fourni des avis sur la formulation de la liste de questions binaires incluse dans ladite recommandation, pour examen par l'Organe subsidiaire.

I. Avis général

2. Le Groupe d'experts recommande de garder la cohérence du format des réponses entre toutes les questions en utilisant une combinaison de réponses à choix unique et à choix multiples, comme détaillé ci-dessous. Cette approche améliorera la cohérence du rapport compilé par les Parties et simplifiera le processus de réponse.

3. Le Groupe d'experts recommande de reformuler le texte des réponses « Oui, de manière exhaustive », « Oui, en partie » et « Non, mais en cours d'élaboration » en « Entièrement », « Partiellement » et « En cours d'élaboration », respectivement.

II. Avis spécifiques

Goal B

4. Le Groupe d'experts suggère de supprimer le mot « promouvoir » actuellement entre parenthèses dans le texte de l'indicateur.

5. Le Groupe d'experts est d'accord avec la remarque sur la nécessité d'une question B3 axée sur la nature à long terme de l'Objectif B et recommande qu'elle soit axée sur le suivi de l'Objectif B. Par exemple :

« B.3 Votre pays assure-t-il le suivi de l'utilisation durable de la biodiversité et du maintien, de la restauration et de l'amélioration des contributions de la nature à l'homme, y compris les fonctions et les entretiens des écosystèmes ? »

* CBD/SBSTTA/26/1.

** Le présent document est publié sans avoir fait l'objet d'une révision formelle.

Cible 1

6. Le Groupe d'experts recommande de supprimer l'option « aucun » parmi les réponses possibles à la question 1.2, car cette option équivaut à ce que les Parties ne sélectionnent aucune des options à choix multiples.

7. Le Groupe d'experts suggère de modifier les réponses à la question 1.2 pour les rendre cohérentes avec la question 1.1, notamment en changeant l'ordre des réponses actuelles b) et c) en « c) Pour l'aménagement des eaux intérieures » et « d) Pour l'aménagement de l'espace marin ».

8. Le Groupe d'experts recommande de modifier la réponse finale à la question 1.2 en « Pour la planification de l'espace côtier et marin » afin de rester cohérent avec le point 1.1.

9. Le Groupe d'experts recommande en outre de modifier le texte de l'indicateur et de la question 1.1 afin d'inclure le terme « intégré » à « aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité », comme écrit dans le texte de la cible.

Cible 6

10. Le Groupe d'experts recommande de supprimer le terme « significativement » du texte de l'indicateur, ce qui n'a pas d'incidence sur l'interprétation du texte, ni sur les questions qui y sont associées, et évite une formulation ambiguë. L'indicateur se concentre sur le nombre de pays qui mettent en œuvre des mesures et allouent des ressources, et non sur le résultat de ces mesures. L'inclusion du mot « sensiblement » à la fin de la phrase soulève la question de leur efficacité, ce qui n'est pas directement pertinent et introduit une ambiguïté.

11. Les questions actuelles n'abordent pas l'allocation des ressources mentionnée dans l'indicateur. Le Groupe d'experts recommande donc d'ajouter une troisième question (6.3) demandant si des ressources ont été allouées pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes. Par exemple : « 6.3 Votre pays a-t-il alloué des ressources pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes ? »

12. La réponse à cette question pourrait être un simple « Oui / Non » indiquant si les Parties ont alloué des ressources financières et/ou humaines à la réduction de l'impact des espèces exotiques envahissantes. Une autre solution consisterait à supprimer la mention de « l'allocation de ressources » dans le texte de l'indicateur.

13. La mention « (Cocher toutes les réponses qui s'appliquent) » dans la question 6.2 n'est pas pertinente et doit être supprimée.

Cible 8

14. Le Groupe d'experts recommande de modifier l'ensemble des réponses à la question 8.3 pour correspondre au format des autres questions, de « Non » à « Oui, de manière exhaustive », où une réponse partielle correspond uniquement au changement climatique ou à l'acidification des océans et une réponse complète correspond aux deux. Cette modification permettrait d'assurer la cohérence des rapports entre les questions portant sur des objectifs différents.

15. Le Groupe d'experts recommande en outre de combiner le texte des questions 8.4 bis et 8.4 ter en une question 8.5 sur les mesures en place pour minimiser les impacts négatifs et favoriser les impacts positifs des actions climatiques sur la biodiversité. Cette question porterait sur une partie différente de la cible 8 qui n'est actuellement pas couverte par la question 8.4 ou toute autre question précédente. Elle suivrait l'échelle à quatre réponses allant de « Non » à « Oui, de manière exhaustive », et le texte de la question serait le suivant : « 8.5 Des mesures sont-elles en place pour minimiser les impacts négatifs et favoriser les impacts positifs des actions climatiques sur la biodiversité, y compris dans les contributions déterminées au niveau national ? »

Cible 9

16. Pour la question 9.2, les réponses ne correspondent actuellement pas au reste des indicateurs et ne sont pas équivalentes à la formulation utilisée pour d'autres objectifs. Le Groupe d'experts suggère de

remplacer les réponses (c) « Oui, mais pas pour toutes les espèces ou utilisations » et (d) « Oui, pour toutes les espèces et utilisations » par (c) « Oui, en partie » et (d) « Oui, de manière exhaustive ».

17. Le Groupe d'experts recommande en outre de simplifier le libellé de la question 9.2 comme suit : « 9.2 Votre pays assure-t-il le suivi de la gestion et de l'utilisation durables des espèces sauvages ? ».

18. En outre, le Groupe d'experts recommande de modifier l'ensemble des réponses à la question 9.3 afin de suivre un format à choix multiples pour chacune des catégories nommées, l'absence de réponse étant examinée comme un non.

19. En outre, le Groupe d'experts recommande de ne pas modifier la question 9.3 en choisissant les options bis ou alt, car celles-ci ne reflètent pas le texte de l'indicateur. Cependant, le Groupe d'experts recommande d'inclure la formulation sur les « autres cadres politiques » de 9.3 alt dans 9.3 pour permettre aux Parties qui n'ont pas actuellement de législation ratifiée d'enregistrer les progrès dans leur réponse à la question 9.3.

Cible 12

20. Le Groupe d'experts suggère de remplacer les réponses (c) « Oui, pour quelques zones urbaines » et (d) « Oui, pour toutes les zones urbaines » par (c) « Oui, en partie » et (d) « Oui, de manière exhaustive ». Cette modification améliorerait la cohérence du rapport établi par les Parties et réduirait la confusion. En outre, les réponses modifiées refléteraient mieux le processus de réalisation de l'objectif 12, en mettant l'accent sur la réalisation des différents éléments contenus dans l'objectif plutôt que sur leur couverture géographique.

Cible 13

21. Le Groupe d'experts recommande d'ajouter une nouvelle réponse « Sans objet » aux questions 13.1 et 13.2. En vertu de l'article 6 du Protocole de Nagoya, les pays ne sont pas tenus de réglementer l'accès aux ressources génétiques et/ou aux connaissances traditionnelles et n'ont pas à exiger le partage des avantages. La nouvelle réponse est nécessaire pour les Parties qui ont choisi de ne pas réglementer l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles.

22. Le Groupe d'experts recommande que l'ensemble des réponses à la question 13.1 soit modifié comme suit : a) « Non », b) « Non, mais en cours d'élaboration », c) « Oui, en partie » et d) « Oui, de manière exhaustive ». Le format de réponse pour 13.1 n'est pas cohérent avec le reste des indicateurs binaires, mélangeant les formats d'échelle et de choix multiples. La méthodologie pour sélectionner la réponse appropriée est décrite dans les métadonnées et comprend des mentions spécifiques des trois aspects de l'accès et du partage des avantages.

23. Le Groupe d'experts recommande un format de réponse binaire Oui/Non avec une option « Sans objet » pour la question 13.2. La question 13.2 complète la question 13.1 en portant spécifiquement sur les connaissances traditionnelles. L'utilisation d'une échelle de réponse dans ce contexte ajoute une complexité inutile.

24. Le Groupe d'experts recommande en outre de supprimer la question 13.4. Des négociations multilatérales sur les informations de séquençage numérique sont en cours. Il n'existe donc pas d'accord sur les informations de séquençage numérique et le fait d'exiger la mise en place d'un cadre politique et administratif pour les informations de séquençage numérique va au-delà du mandat actuel du Cadre et de cet indicateur.

Cible 14

25. Le mot « politiques » est actuellement utilisé deux fois dans la question 14.1, une fois pour définir la question (i.e. « existe-t-il des politiques pour »), l'autre en tant que partie de la liste des éléments participant à ces premières « politiques ». En tant que tel, le terme est redondant et prête à confusion. Le Groupe d'experts recommande de conserver le premier terme « politiques » comme faisant référence aux éléments énumérés ultérieurement dans la question correspondant à l'indicateur. Par conséquent, la question porterait

sur l'existence de politiques visant à intégrer les multiples valeurs de la biodiversité dans ces autres éléments, reflétant ainsi l'action des gouvernements en faveur de l'intégration des multiples valeurs de la biodiversité.

26. Le Groupe d'experts recommande de structurer les réponses à la question 14.2 en fonction des phases de mise en œuvre du processus des comptes écosystémiques du Système de comptabilité économique environnementale, c'est-à-dire en utilisant un choix multiple du type de comptes qui ont été compilés : étendue de l'écosystème, état de l'écosystème, flux de services écosystémiques (physiques), flux de services écosystémiques (monétaires), actif écosystémique monétaire. Alternativement, le Groupe d'experts recommande de modifier l'ensemble des réponses à la question 14.2 pour correspondre au format des autres questions, de « Non » à « Oui, de manière exhaustive », où une réponse partielle correspond à uniquement monétaire ou non monétaire et une réponse complète correspond aux deux.

27. Le Groupe d'experts recommande en outre de modifier l'ensemble des réponses à la question 14.4 pour correspondre au format des autres questions, de « Non » à « Oui, de manière exhaustive », où une réponse partielle correspond uniquement au secteur public ou privé et une réponse complète correspond à l'un et à l'autre.

28. Il convient de prendre note que les recommandations relatives aux questions 14.2 et 14.4 permettent aux Parties d'enregistrer plus facilement les progrès partiels puisque l'option « Oui, en partie » serait disponible, comme pour d'autres questions à choix multiples.

Cible 15

29. Pour plus de clarté et de cohérence par rapport à l'indicateur principal binaire, le Groupe d'experts suggère de modifier la formulation de la question 15.1 comme suit : « 15.1 Votre pays a-t-il mis en place des mesures juridiques, administratives ou stratégiques pour s'assurer que les grandes entreprises et les entreprises transnationales, ainsi que les institutions financières, surveillent, évaluent et divulguent de manière transparente leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, tout au long de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et de valeur, et portefeuilles ? »

Cible 16

30. Le Groupe d'experts recommande de modifier l'ensemble des réponses à la question 16.3 pour correspondre au format des autres questions, de « Non » à « Oui, de manière exhaustive », où une réponse partielle correspond à une désagrégation uniquement par secteur ou par groupe de consommateurs et une réponse exhaustive correspond à l'une et à l'autre.

Cible 17

31. Le Groupe d'experts renvoie au rapport du Groupe de liaison sur le Protocole de Cartagena et le forum de discussion en ligne pour des recommandations détaillées sur la cible 17¹.

32. En outre, le Groupe d'experts recommande de rendre toutes les réponses aux questions de l'indicateur binaire de la cible 17 cohérentes avec les autres questions sur les indicateurs à choix unique du cadre de suivi (c'est-à-dire « Non / Non, mais en cours de développement / Oui, en partie / Oui, de manière exhaustive »).

Cible 20

33. Le Groupe d'experts recommande de conserver le même format de réponses pour toutes les questions et d'utiliser le format à quatre réponses pour la question 20.5, à la suite des indications fournies dans les métadonnées.

34. Le Groupe d'experts recommande de supprimer la réponse e) « Non applicable » de la question 20.4 car tous les pays devront évaluer leurs besoins technologiques et l'inclusion des technologies indigènes et traditionnelles, le cas échéant, est spécifiée dans la question. L'ajout des peuples autochtones et des

¹ CBD/SBSTTA/26/INF/13.

communautés locales dans cette question exige qu'ils soient inclus dans l'évaluation, et non pas que l'évaluation se concentre uniquement sur eux.

35. Le Groupe d'experts recommande en outre d'ajouter les questions suivantes, à la lumière de la section C, sous la même forme que la question 20.3 :

« 20.x Votre pays a-t-il entrepris une évaluation nationale des besoins des femmes et des filles en matière de développement et de renforcement des capacités ? »

« 20.y Votre pays a-t-il entrepris une évaluation nationale des besoins de développement et de renforcement des capacités des enfants et des jeunes ? »

« 20.z Votre pays a-t-il entrepris une évaluation nationale des besoins en développement et renforcement des capacités des personnes handicapées ? »

36. Une autre solution consisterait à utiliser un format de réponse à choix multiples pour la question 20.3, avec chacune des catégories susmentionnées et les peuples autochtones et les communautés locales.

Target 22

37. Le Groupe d'experts recommande de ne pas supprimer les questions 22.3, 22.4 et 22.5, car elles permettent de suivre les progrès réalisés pour déterminer si le financement (cible 19) et les efforts de développement des capacités des Parties (cible 20) sont effectivement consacrés à la cible 22. Sans ces questions, les autres indicateurs n'auront pas la résolution nécessaire pour comprendre si les besoins des groupes couverts par la cible 22 sont soutenus de manière adéquate. En d'autres termes, ces questions permettent de suivre les progrès réalisés dans le cadre des processus requis pour atteindre la cible 22 et créer les conditions nécessaires à la prise de décision.

38. Le Groupe d'experts recommande d'ajouter les mots « les droits suivants de » à la question 22.1 b) avant « les peuples autochtones et les communautés locales ». La phrase telle qu'elle est rédigée ne tient pas compte de ce contexte en ce qui concerne le mot « respect » et l'intention serait mieux reflétée avec ces ajouts.

39. Le Groupe d'experts recommande que les Parties soient invitées à fournir une justification dans la case des remarques lorsqu'elles choisissent « Sans objet » comme réponse aux questions 22.1 et 22.5.

40. La question 22.1 d) se répète en énumérant les différents groupes auxquels elle s'adresse, tant dans le texte de la question que dans la réponse. Le Groupe d'experts recommande de supprimer ces groupes du texte et de le reformuler comme suit : « 22.1 d) Garantissent l'accès du public à des informations relatives à la biodiversité pour les personnes suivantes ».

41. Le Groupe d'experts recommande de simplifier la question 22.3 à une réponse binaire « Oui/Non » sur la disponibilité des ressources financières pour soutenir les cadres plutôt que de détailler l'origine des fonds. Ces détails peuvent être fournis volontairement dans la section des remarques de la question.

42. Le Groupe d'experts recommande en outre de reformuler la question 22.1 b) comme suit : « Respecter les droits et les cultures des peuples autochtones et des communautés locales ? »

Cible 23

43. Le Groupe d'experts suggère de réduire la liste des questions de sept à cinq car l'indicateur binaire de la cible 23 comporte de nombreuses questions, dont certaines ne sont pas bien alignées sur l'intention de l'indicateur et d'autres sont trop similaires.

44. Les questions 23.3 et 23.7, telles qu'elles sont actuellement formulées, sont trop semblables l'une à l'autre et font toutes deux référence au même élément de l'indicateur, à savoir que l'égalité entre les femmes et les hommes soit explicitement examiné dans le cadre des progrès réalisés pour atteindre les objectifs du cadre, notamment par le biais du plan d'action national pour la biodiversité ou de tout autre processus politique lié à la biodiversité. Par conséquent, les questions 23.3 et 23.7 devraient être fusionnées en une seule question. Une formulation possible de la nouvelle question serait la suivante : « 23.3 Votre pays reconnaît-il et examine-t-il explicitement l'égalité entre les femmes et les hommes dans sa mise en œuvre

du Cadre mondial pour la biodiversité par le biais de ses rapports nationaux ou du plan d'action de sa stratégie nationale pour la biodiversité ? »

45. La cible 23 et l'indicateur 23 ne sont pas axés sur le développement des capacités et l'indicateur ne porte pas sur le processus et l'état d'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes, mais plutôt sur le fait de savoir si l'égalité entre les femmes et les hommes est examinée et soutenue financièrement. En outre, la cible 20 est déjà axée sur le développement des capacités. Le Groupe d'experts recommande donc de supprimer la question 23.5 de la liste pour la cible 23.

46. Par conséquent, seules les questions 23.1, 23.2, 23.3 telles que révisées, 23.4 et 23.6 seraient nécessaires pour établir cet indicateur.

47. Le Groupe d'experts recommande en outre que les réponses à la question 23.4 soient remplacées par « Oui / Non ». L'indicateur vise à savoir si des ressources financières ont été allouées, et non leur origine. La possibilité de préciser la source des ressources financières peut être laissée à la section des remarques dans le rapport.

48. Comme alternative, le Groupe d'experts recommande de supprimer les questions 23.4 et 23.5 et de réviser l'ensemble des réponses à la question 23.7 pour qu'elles correspondent à tous les autres ensembles de réponses pour la cible 23.
